



BULLETIN AVERTISSEMENT MOUCHE DE L'OLIVE

GARD

20 Août 2014

Contact :

florence.bertrand@gard.chambagri.fr

bernard.assenat@gard.chambagri.fr

Service développement économique des filières

Tel :04.66.04.51.06 Fax :04.66.04.50.71

www.gard.chambagri.fr

Contact :

Julie Carou

olive.nimes@wanadoo.fr

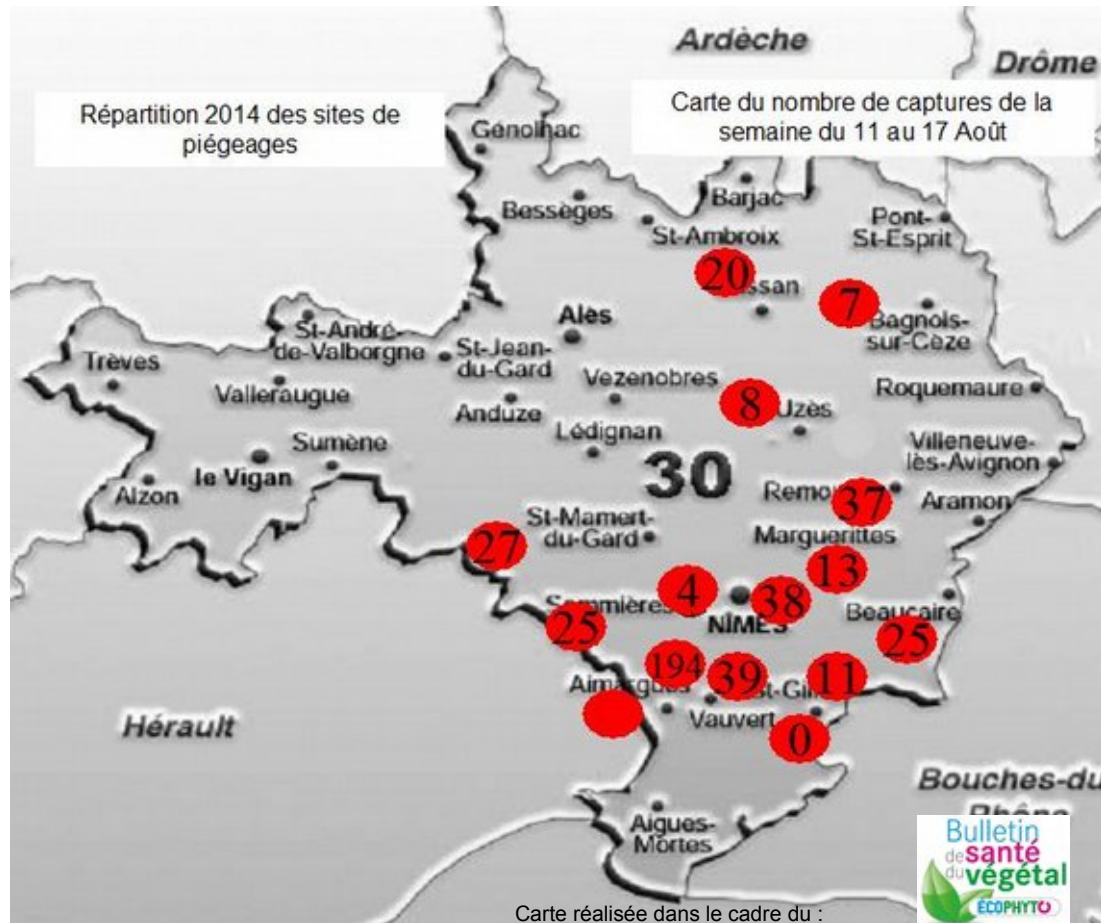
Tél:04.66.04.50.34

Les nombres de captures de mouches dans les pièges sont importants et quelquefois le deviennent spontanément.

Les vols de mouches et les piqûres de ponte s'observent dans l'ensemble des zones oléicoles.

Il est primordial que la protection du verger soit en place et efficace.

La pression parasitaire est sérieuse, la stratégie est fonction de la situation actuelle constatée dans le verger.



Par conséquent, que vous soyez en oléiculture biologique ou raisonnée, merci de vous reporter au bulletin Infolive, via le lien suivant : <http://www.afidol.info/infolive2014>

Pour toutes informations sur les produits homologués contre la mouche de l'olive, se reporter au bulletin INFOLIVE sur le site afidol.org

Avant tout traitement, il est préférable de s'informer sur l'état actuel de la pression parasitaire de ce ravageur. Vous pouvez contacter le service technique de la Chambre d'Agriculture et/ou votre moulin.

Ce bulletin est hebdomadaire. Il est réalisé avec le soutien du :

